

Guide Pratique

Élection chambre d'agriculture de région Normandie

EN BREF

- Candidature : l'essentiel à savoir pour constituer vos listes
- Bulletin de vote : Aspect technique et logistique et format obligatoire
- Vote : Point de vigilance et organisation

Candidature

Le dépôt des candidatures s'effectue, par un mandataire de liste, à la **préfecture de région**, 7 place de la Madeleine à Rouen, auprès du secrétariat générale pour les affaires régionales (SGAR), jusqu'au **jeudi 6 mars 2025 à 12h00** (Article 2 de l'arrêté du 20 janvier 2025).

Le mandataire devra impérativement **prendre rendez-vous, au préalable, au 02 32 76 51 79**.

Cependant, compte-tenu des vérifications à opérer, vous êtes **invités à déposer au plus tard le mercredi 5 mars à 12h00**.

Le mandataire peut être électeur dans le collège dans lequel la liste qu'il dépose se présente, candidat sur ladite liste ou ne disposer d'aucune de ces qualités.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR CHAQUE CANDIDAT FIGURANT SUR LA LISTE

Procuration individuelle écrite et signée	<input type="checkbox"/>
Carte nationale d'identité en cours de validité à l'exception, pour les électeurs français, de la présentation d'une CNI ou d'un passeport périmés depuis moins de cinq ans.	<input type="checkbox"/>

Un **récépissé de dépôt de déclaration de liste de candidature sera remis par la préfecture après vérification de la complétude du dossier**. En suivant et dès vérification de la conformité de la liste avec les dispositions de l'article R511-33 du code rural et de la pêche maritime (CRPM), **cette liste fera l'objet d'un récépissé d'enregistrement**.

Les listes doivent comporter, quand le nombre de candidats le permet, un candidat de chaque sexe par groupe de trois candidats, y compris les suppléants.

Il est préconisé un nombre de deux suppléants pour les collèges 2, 3a, 3b, 4, 5b à 5e et d'un seul pour le collège 5a.

EXEMPLE : le collège 3a des salariés de la production agricole :

Titulaire	Madame X	Un candidat de chaque sexe par groupe de trois candidats
Titulaire	Monsieur Z	
Titulaire	Madame V	
Titulaire	Monsieur Y	Un candidat de chaque sexe par groupe de trois candidats
Suppléant	Monsieur M	
Suppléant	Madame P	

Bulletin de vote

Les bulletins de vote doivent **impérativement** :

- être imprimés par les listes de candidats et **remis au président du bureau de vote au plus tard le jour de l'élection, soit le 7 mars avant 9h00** ;
- être **imprimés en noir sur papier blanc de format 148 X 210 mm et au grammage compris entre 60 grammes et 80 grammes** par mètre carré ;
- ne comporter que les mentions suivantes :
 - la **région**,
 - la **date de clôture du scrutin**,
 - le **collège**,
 - le **nom et le prénom de chaque candidat**,
 - le **titre de la liste** et,
 - le cas échéant, l'**organisation syndicale ou professionnelle** qui la présente.

Impression :

- Chaque liste candidate dans les collèges 2, 4, 5a, 5c, 5d et 5e doit imprimer un minimum de 6 bulletins et un maximum de 10 bulletins.
- Chaque liste candidate dans les collèges 3a, 3b et 5b doit imprimer un minimum de 18 bulletins et un maximum de 20 bulletins.

Récapitulatif

Impression Noir sur Blanc	<input type="checkbox"/>
Format 148x210mm	<input type="checkbox"/>
Gramme compris entre 60 et 80 gr/m ²	<input type="checkbox"/>
Comporte l'ensemble des mentions susmentionnées	<input type="checkbox"/>
Nombre d'impression respectées	<input type="checkbox"/>
Remis au président du bureau de vote au plus tard le 7 mars avant 9h00	<input type="checkbox"/>

Vote

Le vote aura lieu à la **préfecture de région Normandie**,

le **vendredi 7 mars 2025 de 10h00 à 11h45**.

L'entrée pour les élections s'effectuera côté : **Cours d'honneur**

51bis rue de Lecat

76000 Rouen

soit au croisement de la rue Lecat et de l'avenue Gustave Flaubert

Chaque liste en présence **désigne un assesseur, pris parmi les électeurs du collège dans lequel elle candidate**, dont le nom est communiqué préalablement au scrutin à Madame Tiphaine DUVAL à l'adresse suivante : tiphaine.duval@normandie.gouv.fr

Composition du bureau de vote

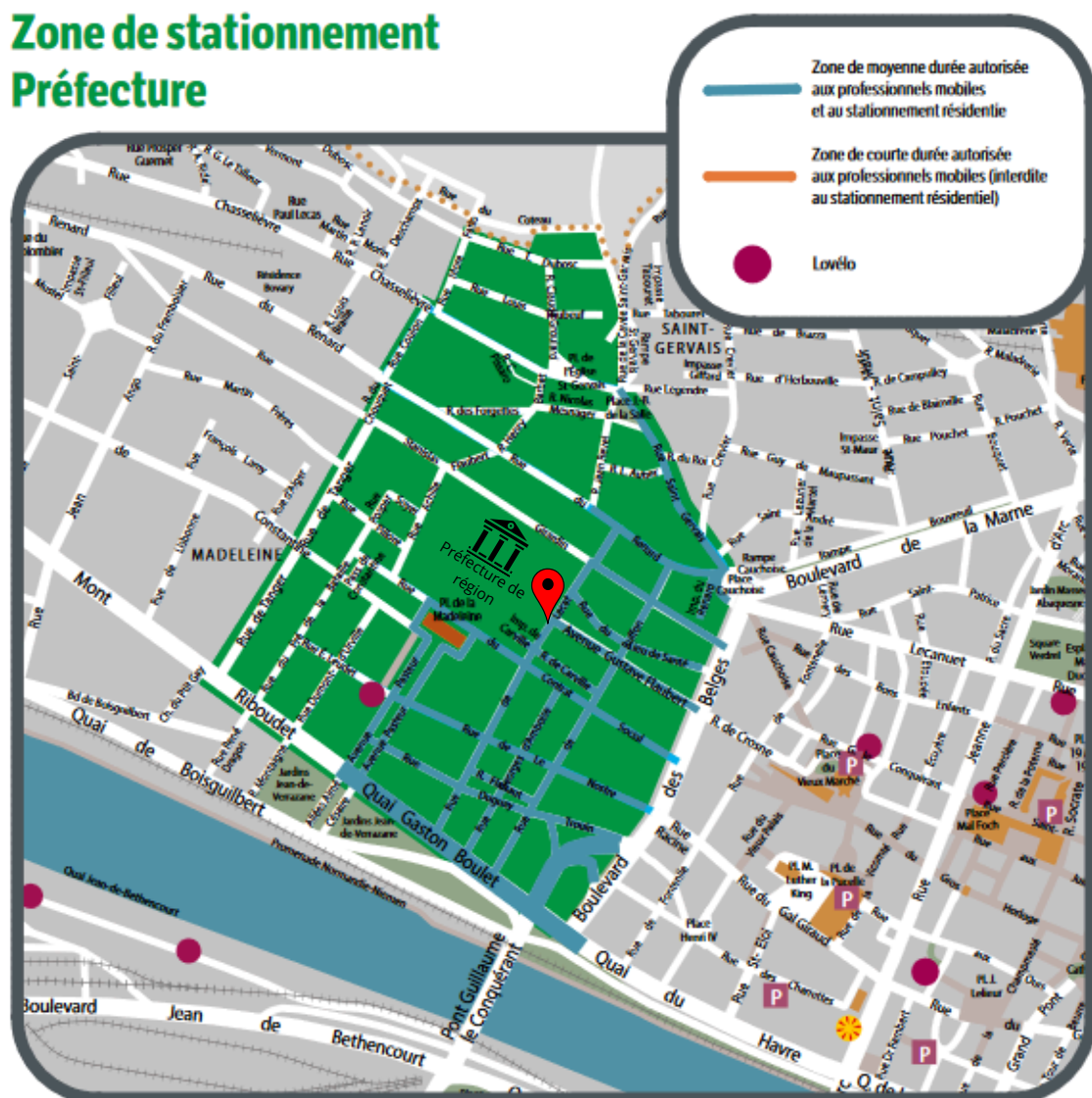
Le bureau de vote est composé :

- du préfet de région ou son représentant,
- d'un assesseur par liste candidate pris parmi les électeurs du collège dans lequel elle candidate,
- d'un secrétaire, agent de la préfecture, de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie ou de la chambre d'agriculture de région Normandie.

Point de vigilance

Le vote se fait exclusivement à l'urne. Aucune disposition réglementaire n'autorise le vote par correspondance, par procuration ou par internet.

Zone de stationnement Préfecture



Entrée Bureau de vote

La préfecture de région est localisée au :

**7 place de la madeleine
76000 Rouen**

L'entrée pour les élections

s'effectuera côté **Cours d'honneur**

**51bis rue de Lecat
76000 Rouen**

soit au croisement de la rue Lecat et de l'avenue Gustave Flaubert
(point localisation)

Stationnement

Horodateurs (au sein de la zone verte)

- Les zones blanches sont gratuites
- Les zones bleues sont payantes (horodateurs)

Les Parkings sont représentés par des "P" le plus proche étant :

- Vieux marché
- Place de la pucelle

Horaires

Accueil de la préfecture de Région:

9h00 - 16h00

Ouverture du bureau de vote :

10h00 - 11h45

Ressources utiles

Équipes de ressources

Équipe	Téléphone	E-mail
Préfecture de région	02 32 76 51 79	tiphaine.duval@normandie.gouv.fr
Direction Régionale Agriculture Alimentation et Forêt (DRAAF)	02 31 24 99 84	sebastien.weil@agriculture.gouv.fr
Chambre agriculture de Normandie (CAN)	06 64 06 17 45	aline.launay@normandie.chambagri.fr

Les modèles de documents

Le site de la préfecture de région met à votre disposition :

- [Modèle de procuration au mandataire](#)
- [Modèle de déclaration de liste](#)
- [Modèle de bulletin de vote](#)



Les documents de références

- [Instruction technique 2025-48](#)
- [Code rural et de la pêche maritime](#)